



Les Commissions Anticipation Emploi - Formation



La CAEF et la CCAEF (Commission Centrale) sont des commissions obligatoires des CSE et CSEC

Les missions de ses commissions

- ❖ Préparation des délibérations du CSE et du CSEC sur le projet de plan formation de l'établissement et de la société ainsi que sur le bilan annuel.
- ❖ Etude des moyens destinés à favoriser l'expression des salariés en matière de formation et de participation à l'élaboration du plan de formation.
- ❖ Etude des problèmes spécifiques relatifs à l'emploi et le travail des jeunes et des salariés en situation de handicap.
- ❖ La CCAEF met à jour les fiches tendances en lien avec les évolutions métiers.

Les membres au nombre de 6 sont désignés par les élus du CSE / CSEC après les élections professionnelles.



GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels)



la GEPP, en lien avec les commissions Emploi/Formation, fait l'objet d'un accord (inclus dans l'accord groupe Visant à favoriser le développement professionnel et l'emploi par des démarches d'anticipation). Elle a pour objectifs :



- ❖ de prévoir l'évolution des besoins en termes de maintien et de développement de l'emploi,
- ❖ d'anticiper les conséquences des évolutions technologiques, industriels, démographiques et organisationnelles de la société par :
 - la formation et l'adaptation des métiers,
 - le transfert des compétences,
 - le tutorat,
 - un plan de recrutement.

CSE : Comité Social et Economique

CSEC : Comité Sociale et Economique Central

Comment s'informer, nous contacter, et/ou adhérer ?

<https://syndicatsupper.fr>



suivez le guide

